

NOTE DE SERVICE

Destinataires : Fournisseurs de services du réseau Emploi Ontario (EO)

Expéditrice : Jacqueline Cureton, directrice
Direction du soutien à la prestation des programmes

DATE : 16 mars 2018

Objet : Ententes de paiement de transfert d'EO pour 2018-19

Le ministère a commencé à conclure les ententes de paiement de transfert pour les activités des programmes d'EO de 2018-19. Dans le cadre de nos efforts de collaboration continue, je souhaite attirer votre attention sur quelques changements importants dans les modèles d'entente de paiement de transfert de l'Ontario (EPTO) de 2018-19.

1. L'annexe C de tous les modèles d'EPTO d'EO comprend maintenant une disposition exigeant des fournisseurs de services du réseau Emploi Ontario qu'ils s'enregistrent dans le [Système central d'enregistrement pour les paiements de transfert](#) (SCEPT). Le ministère communiquera ses instructions particulières concernant le SCEPT dès que possible. D'ici là, je vous invite à consulter le site Web dont le lien est fourni ci-dessus afin de prendre connaissance de quelques-unes des attentes à l'égard des organismes qui reçoivent des paiements de transfert du gouvernement de l'Ontario.
2. Le modèle de rapport du vérificateur, figurant à l'annexe H de tous les modèles d'EPTO d'EO, a été mis à jour pour tenir compte des changements aux [normes sur le rapport du vérificateur](#) qui ont été approuvés par le Conseil des normes d'audit et de certification du Canada (CNAC). Ces normes entreront en vigueur le 15 décembre 2018. Des renseignements supplémentaires concernant les répercussions de ces changements sur les attentes du ministère et sur les rapports de vérification de 2017-18 seront publiés sur le site EPEO en avril 2018.
3. Comme il a été [annoncé](#) lors du lancement du processus de planification des activités pour 2018-19, les ententes pour les Services d'emploi (SE) et le Programme d'orientation en matière d'emploi pour les jeunes (POEJ) ont été regroupées en une seule, de même que celles pour le Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes (PAEJ) et le Programme d'accès aux emplois d'été pour les jeunes (PAEEJ).
4. En plus du regroupement des modèles d'entente de SE et du POEJ et des modèles du PAEJ et du PAEEJ, des mesures supplémentaires de soutien à l'emploi pour les jeunes ont été annoncés pour chacun de ces programmes. Les deux ententes comprennent maintenant un poste budgétaire et une activité « Incitatif à l'embauche de jeunes

talents » (IEJT). De plus amples renseignements sur ce nouvel incitatif pour les jeunes seront communiqués au cours des prochaines semaines.

5. Selon la nouvelle entente pour le programme Subvention Canada-Ontario pour l'emploi (SCOE), les fournisseurs de services peuvent maintenant allouer un maximum de 15 % des fonds de fonctionnement aux dépenses administratives. Les dépenses administratives sont les dépenses indirectes qui sont nécessaires au fonctionnement d'une organisation, mais qui ne sont pas directement liées à la réalisation du projet. L'annexe H de l'entente pour le programme SCOE de 2018-19 contient d'autres renseignements sur ce changement; ces renseignements seront également ajoutés dans la version révisée des [directives du programme SCOE](#).
6. Un ensemble de modèles de rapport révisés sera fourni pour le Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage (FAIA), comme mentionné dans l'annexe F de l'entente 2018-19 pour le FAIA. Des instructions détaillées sur ces nouveaux modèles seront publiées sur le site EPEO.

Je vous invite à prendre connaissance des modalités de l'EPTO. Veuillez noter que ce communiqué ne constitue pas une liste exhaustive des changements et que les nouveautés particulières à chacun des programmes continueront d'être diffusées au sein du réseau EO.

Veillez également noter que les données pour les rapports de fin d'exercice de 2017-18 du SGC du SIEO, y compris pour le rapport de qualité des services en détail, doivent être saisies d'ici le vendredi 30 mars à 17 h (heure avancée).

Si vous avez des questions ces changements, veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller en emploi et en formation (CEF).

Jacqueline Cureton
Directrice

- c. c. Jennifer Barton, directrice, Région de l'Est
Andrew Irvine, directeur, Région du Nord
Dan Kay, directeur, Région de l'Ouest
Shelley Unterlander, directrice, Région du Centre